



Mardi

# CALENDRIER

(A conserver)

Vendredi

ORDURES



**COLLECTE SÉLECTIVE**

## SAINTE-HÉNÉDINE 2020

Aux 2 semaines sauf la période du 22 mai au 11 septembre qui est à chaque semaine

(À toutes les 2 semaines)

Disponible sur internet [WWW.STE-HENEDINE.COM](http://WWW.STE-HENEDINE.COM) sous l'item INFO CITOYENS

**DÉCHETS VOLUMINEUX**

(22 mai et 23 octobre)

Janvier							Février							Mars							Avril						
D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S
			1	2	3	4						1	1	2	3	4	5	6	7				1	2	3	4	
5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	8	9		11	12	13	14	5	6		8	9	10	11
12	13		15	16	17	18	9	10		12	13	14	15	15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	22	23		25	26	27	28	19	20		22	23	24	25
26	27		29	30	31		23	24		26	27	28	29	29	30	31				26	27	28	29	30			
Mai							Juin							Juillet							Août						
D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S
					1	2		1		3	4	5	6				1	2	3	4							1
3	4		6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8
10	11	12	13	14	15	16	14	15		17	18	19	20	12	13		15	16	17	18	9	10		12	13	14	15
17	18		20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22
24	25	26	27	28	29	30	28	29						26	27		29	30	31		23	24		26	27	28	29
31																					30	31					
Septembre							Octobre							Novembre							Décembre						
D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S
		1	2	3	4	5					1	2	3	1	2		4	5	6	7				2	3	4	5
6	7		9	10	11	12	4	5		7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19	11	12	13	14	15	16	17	15	16		18	19	20	21	13	14		16	17	18	19
20	21		23	24	25	26	18	19		21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30				25	26	27	28	29	30	31	29	30					27	28		30	31			

Rappel: bac roulant obligatoire: début de la collecte 6h00 a.m. Aucune ordure placée à côté du bac n'est ramassée sauf les feuilles à l'automne (du 25 septembre au 9 novembre 2020) et lors des collectes de déchets volumineux.

## DÉCHETS VOLUMINEUX

Voici quelques consignes lors de la collecte des déchets volumineux :

Produits	Que faire ?
Matériaux de construction (porte, fenêtre, gypse, bois, béton, briques, pierre, bardeaux d'asphalte...)	Apporter à l'Écocentre ou louez un conteneur (voir bottin téléphonique)
Pièces de véhicule automobile, machinerie agricole, autres matériaux ferreux, grosses pièces de métal	Voir les récupérateurs de métaux ou apporter à l'Écocentre
Contenants d'huile, produits chimiques ou pesticides	Les retourner au vendeur ou l'apporter à l'Écocentre
Cosmétiques et produits de pharmacie (sauf les médicaments), produits d'entretien ménager	Apporter à l'Écocentre
Bonbonne de propane, produits en aérosol (fixatif, crème à raser, désodorisant...), broches et cintres en métal	Apporter à l'Écocentre
Ampoules contenant du mercure (fluocompactes, fluorescent, DHI)	Apporter à l'Écocentre
Tubulures d'érablière	Voir les récupérateurs appropriés ou l'apporter à l'Écocentre
Animaux morts	Les apporter à un endroit approprié ou appelez un récupérateur d'animaux
Quantité importante de grosses ordures	Louez un conteneur ou allez porter le tout à l'Écocentre

**À noter :** Qu'aucun déchet volumineux mis dans une remorque (trailer) ou autre véhicule n'est ramassé. Veuillez déposer le tout par terre près du bac roulant lors des journées prévues pour la collecte des volumineux. Pour informations supplémentaires : Groupe Matrec Inc. au 418-387-5288.

### RESPONSABILITÉ DU BAC ROULANT À ORDURES

Chaque propriétaire est responsable de son bac roulant. Si vous le chargez trop lourdement (matériaux de construction ou autres) votre bac se brisera ou aura une durée de vie plus courte. (C'est du plastique)

Il est possible, mais plutôt rare, que votre bac soit brisé lors de la manipulation par l'entrepreneur. Dans ce cas, nous vous invitons à communiquer directement avec ce dernier, tel que prévu au contrat en vigueur. L'entrepreneur recommande de se procurer des bacs de marque IPL ou Shaefer qui sont généralement garantie pour une certaine période et pour lesquelles des pièces de remplacement sont disponibles. Il faut également considérer l'usure normale de votre bac avec les années.

### AVIS IMPORTANT BACS ROULANTS BLEU (RECYCLAGE)

La municipalité vous a prêté un bac roulant bleu pour le recyclage en vue d'atteindre la politique du gouvernement de diminuer les ordures. Nous remarquons que certains utilisent le bac bleu pour les ordures. Cette pratique est interdite et les éboueurs ont comme directive de ne pas les vider. Il est également interdit de peindre les bacs pour s'en servir à des fins d'ordures. Les contrevenants devront rembourser le prix du bac à recyclage à la municipalité. De plus, si vous déménagez vous devez laisser le bac roulant bleu au nouveau propriétaire. Des frais vous seront exigés si vous apportez le bac roulant bleu avec vous. Le bac bleu vous est prêté et est réservé au recyclage.

Pour plus de détails ou encore connaître toutes les façons de se départir de nos choses de façon responsable, consultez le site internet de la MRC de la Nouvelle-Beauce ou encore le guide : « Le tri simplifié » aussi disponible au bureau de la MRC.